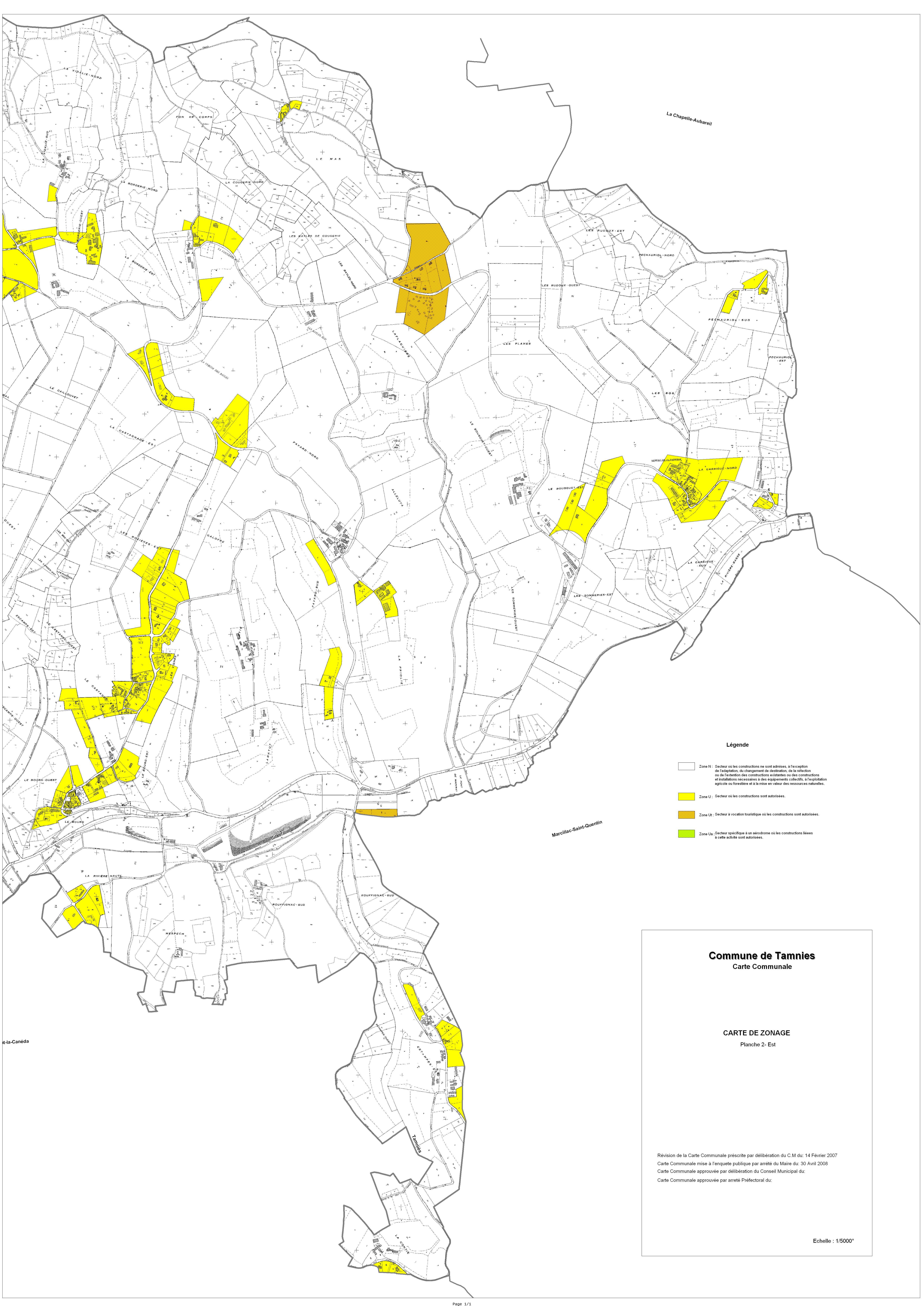




Légende

- Zone N : Secteur où les constructions ne sont admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'entretien des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.
- Zone U : Secteur où les constructions sont autorisées.
- Zone Ut : Secteur à vocation touristique où les constructions sont autorisées.
- Zone Ua : Secteur spécifique à un aérodrome où les constructions liées à cette activité sont autorisées.

Commune de Tamnies
Carte Communale

CARTE DE ZONAGE
Planche 2- Est

Révision de la Carte Communale prescrite par délibération du C.M du: 14 Février 2007
Carte Communale mise à l'enquête publique par arrêté du Maire du: 30 Avril 2008
Carte Communale approuvée par délibération du Conseil Municipal du:
Carte Communale approuvée par arrêté Préfectoral du:

Echelle : 1/5000^e